

**AVENANT N°1 À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION
CONCERNANT L'ENTRETIEN ET LA RÉFECTION DE CHEMINS
MULTIUSAGES N°2024-15-001**

ENTRE

LE MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS,
ici représenté par madame Anne Racine, sous-ministre des
Ressources naturelles et des Forêts, dûment autorisée en vertu
de l'article 5 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et
de la Faune (RLRQ, chapitre M-25.2);

ci-après désigné le « MINISTRE »;

ET

« LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE, personne morale légalement
constituée ayant son siège au 1, rue du Pont, Labelle, Qc, J0T 1H0, ici
représentée par Valérie Grégoire-Charron, directrice générale
adjointe et greffière-trésorière adjointe, dûment autorisée en vertu
d'une résolution de son conseil adoptée le 18 août 2025, dont une
copie est jointe à l'annexe A;

ci-après désignée la « MUNICIPALITÉ »;

Le MINISTRE et la MUNICIPALITÉ ci-après désignés les « PARTIES ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les PARTIES ont conclu l'entente de délégation de gestion concernant l'entretien et la réfection de chemins multiusages N 2024-15-001 qui est entrée en vigueur le 20 septembre 2024 ;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette entente prévoit que toute modification à ses dispositions sera faite par un avenant signé entre les PARTIES ;

ATTENDU QUE les PARTIES désirent apporter une modification à l'objet de l'entente par l'ajout d'un tronçon de chemin ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'entente en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE, les PARTIES conviennent de ce qui suit :

1. Les parties conviennent d'ajouter la description du chemin suivant à l'Annexe B – Tableau des coordonnées des chemins multiusages de l'entente.

- F) Un chemin d'une longueur approximative de 0,075 kilomètre, situé dans la municipalité de Labelle, sur la rive ouest lac Labelle, traversant les terres du domaine de l'État ci-après désignées, moins et à distraire toute terre du domaine privé :

Terres désignées	
Canton de Labelle	Rang F Partie du territoire non divisé (TNO)
Lots rénovés :	5 225 500 et 5 224 965

Les coordonnées des points de départ et d'arrivée du chemin étant les suivantes :

Point de départ S	46°10'34.125" N 74°52'51.398" O	Point d'arrivée T	46°10'31.960" N 74°52'50.112" O
-------------------	------------------------------------	-------------------	------------------------------------

2. Les parties conviennent de remplacer l'Annexe C – Cartographie des chemin multiusages par l'Annexe C jointe au présent avenant.

3. Le présent avenant entre en vigueur à la date de sa signature par toutes les PARTIES.

4. Le présent avenant fait partie intégrante de l'entente de délégation de gestion concernant l'entretien et la réfection de chemins multiusages N°2024-15-001.

5. Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, les PARTIES ont signé le présent avenant aux dates suivantes :

POUR LA MUNICIPALITÉ

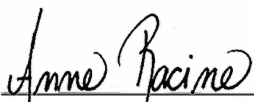


Valérie Grégoire-Charron
Directrice générale adjointe et greffière-
trésorière adjointe
Municipalité de Labelle

19 août 2025

Date

POUR LE MINISTRE



Anne Racine
Sous-ministre des Ressources naturelles et
des Forêts

2025-09-17

Date

ANNEXE A

Résolution de la MUNICIPALITÉ



D'AMOUR ET DE NATURE

Extrait de procès-verbal

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le dix-huit août deux-mille-vingt-cinq (18 août 2025) à dix-neuf heures trente (19 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MMES les conseillères	Noémie Biardeau Annick Laviolette
MM. les conseillers	Nicolas Bottreau Vincent Normandeau

Sont absentes :	Mme la mairesse Mme la conseillère	Vicki Emard Isabelle Laramée
-----------------	---------------------------------------	---------------------------------

Sous la présidence de la mairesse suppléante, Mme Julie Marchildon. Aussi présente, Mme Valérie Grégoire-Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

RÉS. 258.08.2025

AVENANT NUMÉRO 1 À ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION CONCERNANT L'ENTRETIEN ET LA RÉFECTION DE CHEMINS MULTIUSAGES NUMÉRO 2024-15-001: AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé, par la résolution numéro 234.08.2024, la conclusion d'une entente de délégation de gestion (ED) concernant l'entretien et la réfection des chemins multiusages avec la Direction de la gestion des forêts du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

CONSIDÉRANT QU'UNE modification à ladite entente doit y être apportée à la suite de la demande de l'APROLL d'ajouter une section de chemin;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale adjointe à signer l'avenant numéro 1 à l'entente de délégation de gestion concernant l'entretien et la réfection des chemins multiusages numéro 2024-15-001.

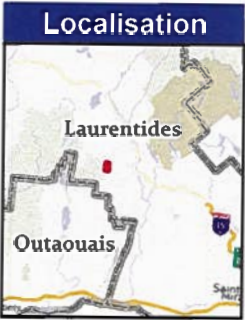
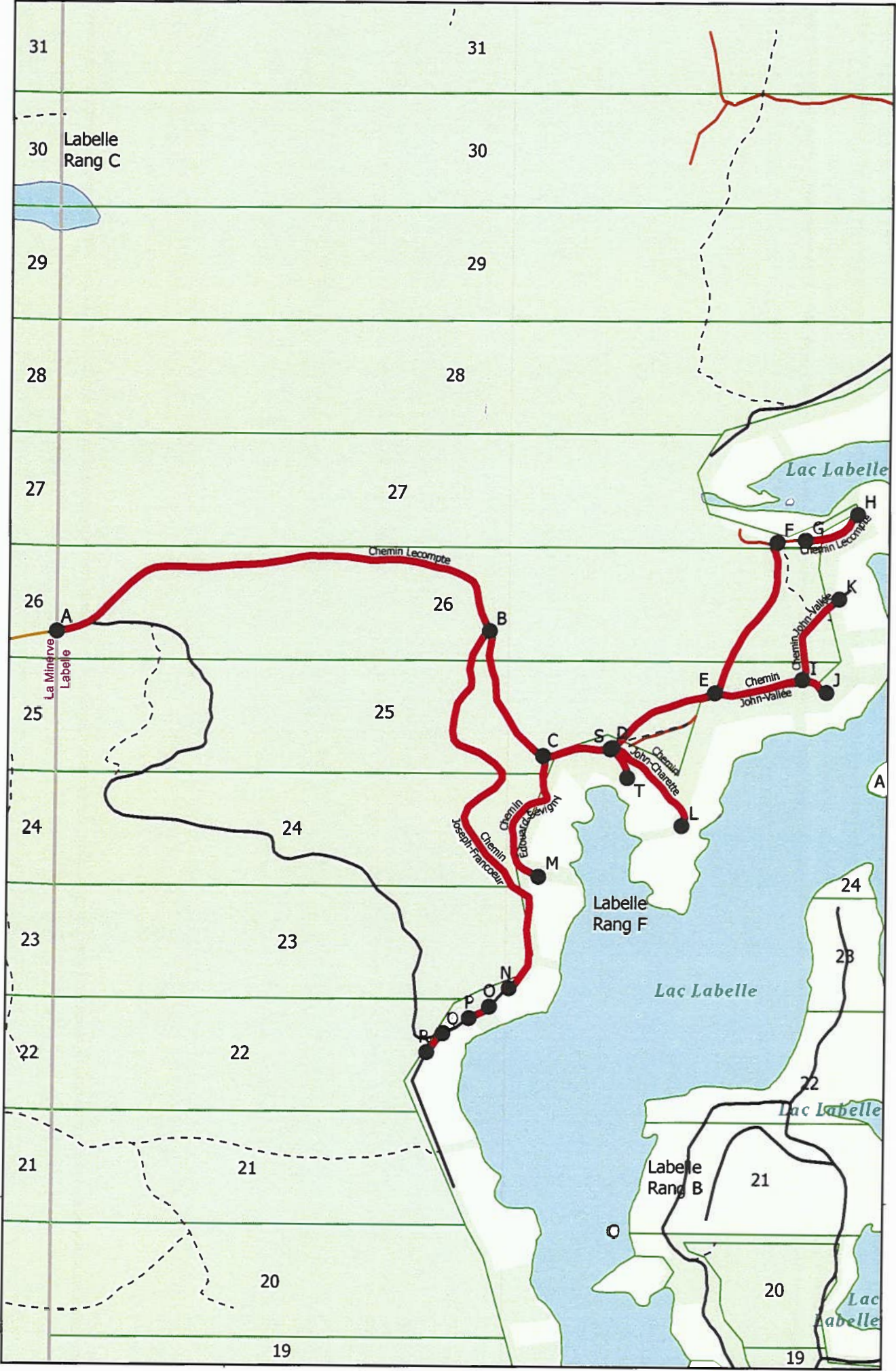
Adoptée

Valérie Grégoire-Charron
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

Copie certifiée conforme le 2025-08-19

Annexe C

Cartographie des chemins multiusages (fournir le fichier de formes)



- Chemin visé par l'entente**
- Chemin concerné
 - Point de repère
- Réseau routier**
- Chemin de classe 05
 - Chemin de classe 04
 - Non classé
 - Chemin non forestier
- Limite administrative et cadastre**
- Limite municipale
 - Lot cadastre primitif

- Domainialité (Tenure)**
- Publique
 - Privée
- Hydrographie**
- Lac
- Métadonnées**
- Projection cartographique NAD 1983 Québec Lambert
- 0 150 300 Mètres

Sources

Données	Organisme	Année
BDGEOM	MRNF	2025

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2025-07-30